



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 654-3

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 23 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement 654-3, à savoir:

RÈGLEMENT NUMÉRO 654-3

Règlement modifiant le règlement numéro 654 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage.

QUE l'objet du règlement numéro 654-3 est d'apporter des précisions suite à l'adoption du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RLRQ, c.Q-2, r.35.2) et de remplacer l'annexe « A » par l'annexe « A-1 ».

QUE ledit règlement numéro 654-3 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 654-3 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, (Québec)
Ce 25^e jour du mois d'avril 2018.

L'assistant-greffier,

Judith Viens, LL.L., MBA
